

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DELIBERATION N° 2026-005

**Le 19 janvier deux mil vingt six**

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2026

**PRESENTS** : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON,

**ABSENTS AVEC POUVOIR** : Mme CALEYRON (au profit de Mme LAFORET), M. JOMAIN (au profit de Mme GIRAUD), MARTIN (au profit de M. GIRIN); M. SILVY (au profit de M. BOUVANT); M. AGATHOCLEOUS (au profit de Mme GRONDIN COUPANEC)

**ABSENTS SANS POUVOIR EXCUSÉS** : Mme DUC, Mme KHERRA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LAFORET

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

### **Objet : Création d'un emploi permanent de Référent Santé et Accueil Inclusif**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu le décret N°2021-1131 du 30 Aout 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

Vu l'article R.2324-39 du code de la santé publique,

Considérant l'intervention obligatoire d'un référent « Santé et Accueil inclusif » dans chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants. Celui-ci peut être médecin, puériculteur ou infirmier. Il assure notamment des missions de suivi de la santé des enfants, l'accompagnement du handicap, les actions de promotions de la santé, la formation des personnels, le suivi des situations préoccupantes.

Considérant l'obligation pour la micro-crèche « Les Mille Pattes » de se doter d'un référent « Santé et Accueil Inclusif » pour un minimum de 10 heures par an, dont 2 heures par trimestre.

Considérant que les missions du référent « Santé et Accueil Inclusif » étaient jusqu'à présent assurées par l'agent qui a pris sa retraite au 01 Janvier 2026.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 20/01/2026

Reçu en préfecture le 20/01/2026

Publié le

Berger  
Levraud

La création d'un emploi permanent de « Référent Santé et Accueil Inclusif » dans le cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux.

Cet emploi est créé à compter du 20 Janvier 2026 à temps non complet à raison de 1.05 heures hebdomadaires annualisées. L'agent recruté pourra exercer ses missions par demi-journée, en fonction des besoins du service.

Conformément à l'article L.311-1 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

La rémunération sera alors fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 POUR) :

- Entérine la création d'un emploi de référent « Santé et Accueil Inclusif » dans les conditions exposées ci-dessus.
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs détaillé ci-dessous.

Pour extrait conforme  
Michel THIEN, Maire

*[Signature]*



## TABLEAU DES EFFECTIFS au 20 Janvier 2026

Libellé de l'emploi	Catégorie	Nombre	Temps Complet (TC) Temps Non Complet (TNC)	
<b>Filière Administrative</b>				
Directrice Générale des Services	A	1	TC	CE Attaché territorial
Responsable Finances	C-B	1	TC	CE Adjoint Administratif et Rédacteur
Responsable Ressources Humaines	C-B-A	1	TC	CE Adjoint Administratif, Rédacteur et Attaché Territorial
Responsable RAM et microcrèche	C-B	1	TC	CE Adjoint Administratif et Rédacteur
Agent accueil/ Etat-civil	C	1	TC	CE Adjoint Administratif
Gestionnaire RH/Finances/Périscolaire / Accueil	C	1	TC	CE Adjoint Administratif
Gestionnaire Finances/Accueil / Urbanisme	C - B	1	TC	CE Adjoint Administratif et Rédacteur
Responsable communication	C-B	1	TNC= 17,5	CE Adjoint Administratif et Rédacteur
<b>Total - Filière Administrative</b>		<b>8</b>		
<b>Filière Culturelle</b>				
Responsable Culture	C-B	1	TC	CE Adjoint du patrimoine et Assistant de conservation du patrimoine
<b>Total - Filière Culturelle</b>		<b>1</b>		
<b>Filière Animation</b>				
Responsable Les Explorateurs	B	1	TC	CEAnimateur Territorial
Animateur	C	1	TNC= 22.72	CE Adjoint d'Animation
Animateur	C	1	TC	CE Adjoint d'Animation
Animateur	C	1	TNC= 30.12	CE Adjoint d'Animation
Animateur	C	1	TNC=17.5	CE Adjoint d'Animation
Responsable Maison Enchantée	C-B	1	TC	CE Adjoint d'Animation et CE Animateur
Animateur	C	1	TNC= 7.45	CE Adjoint d'Animation
Animateur	C	1	TNC= 32.45	CE Adjoint d'Animation
<b>Total - Filière Animation</b>		<b>8</b>		
<b>Filière Médico-Sociale</b>				
<b>Référent Santé et Accueil Inclusif</b>	<b>A</b>	<b>1</b>	<b>TNC = 1.05</b>	<b>CE Infirmière territorial en soins généraux</b>
<b>Total - Filière Médico-Sociale</b>		<b>1</b>		
<b>Filière Sociale</b>				
AT SEM	C	1	TC	CE agent de maîtrise
AT SEM	C	1	TC	CE agent spé des écoles mat ou CE adjoint d'animation ou technique
AT SEM	C	1	TNC = 32	CE agent spé des écoles mat
AT SEM	C	1	TC	CE agent spé des écoles mat OU CE adjoint d'animation
AT SEM	C	1	TNC = 30	CE agent spé des écoles mat ou CE adjoint d'animation
AT SEM	C	1	TC	CE agent spé des écoles mat
<b>Total - Filière Sociale</b>		<b>6</b>		
<b>Filière Police Municipale</b>				
Responsable Police Municipale	C	1	TC	Brigadier-chef pal police municipale
Policier Municipal	C-B	1	TC	CE des agents de police municipale et des Chefs de service de police municipale
Policier Municipal	C-B	1	TC	CE des agents de police municipale et des Chefs de service de police municipale
<b>Total - Filière Police Municipale</b>		<b>3</b>		
<b>Filière Technique</b>				
Directeur services techniques	A	1	TC	CE Ingénieur Territorial
Responsable services techniques	C	1	TC	CE Agent de Maîtrise
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE Agent de Maîtrise
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Responsable bâtiment	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent d'entretien	C	1	TC	CE Agent de Maîtrise - CE Adjoint Technique Territorial
Agent d'accueil microcrèche	C	1	TC	CE Agent de Maîtrise
Agent d'accueil microcrèche	C	1	TC	CE Agent de Maîtrise
Agent d'accueil microcrèche	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Référent restaurant scolaire maternelle	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Responsable restaurants scolaires	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent d'entretien	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent d'entretien (RS primaire)	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent d'entretien	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
<b>Total - Filière Technique</b>		<b>18</b>		
<b>TOTAL POSTE OUVERT</b>	<b>45/</b>	<b>45</b>	<b>Emplois permanents</b>	